Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

ELANCOURT

COMPTE ADMINISTRATIF

2024

NOTE DE PRESENTATION

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 2

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT 3

LES DÉPENSES 3
LES RECETTES 5
LE RÉSULTAT 7

3. SECTION D'INVESTISSEMENT 8

LES DÉPENSES 8
LES RECETTES 10
RÉSULTAT 11

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

1. INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune et présente les principales informations et évolutions du compte administratif 2024. Elle sera, comme le compte administratif 2023, disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées du 1er janvier au 31 décembre de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,

- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Le compte administratif 2024 sera soumis par le Maire au Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2025.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

- *Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.*
- *Elles sont équilibrées.*

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et moins élevées que prévues.

93.01%

Taux de réalisation

Le volume total des dépenses de fonctionnement est de 41 188 137 €. Elles regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaire au bon fonctionnement des divers services communaux.

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

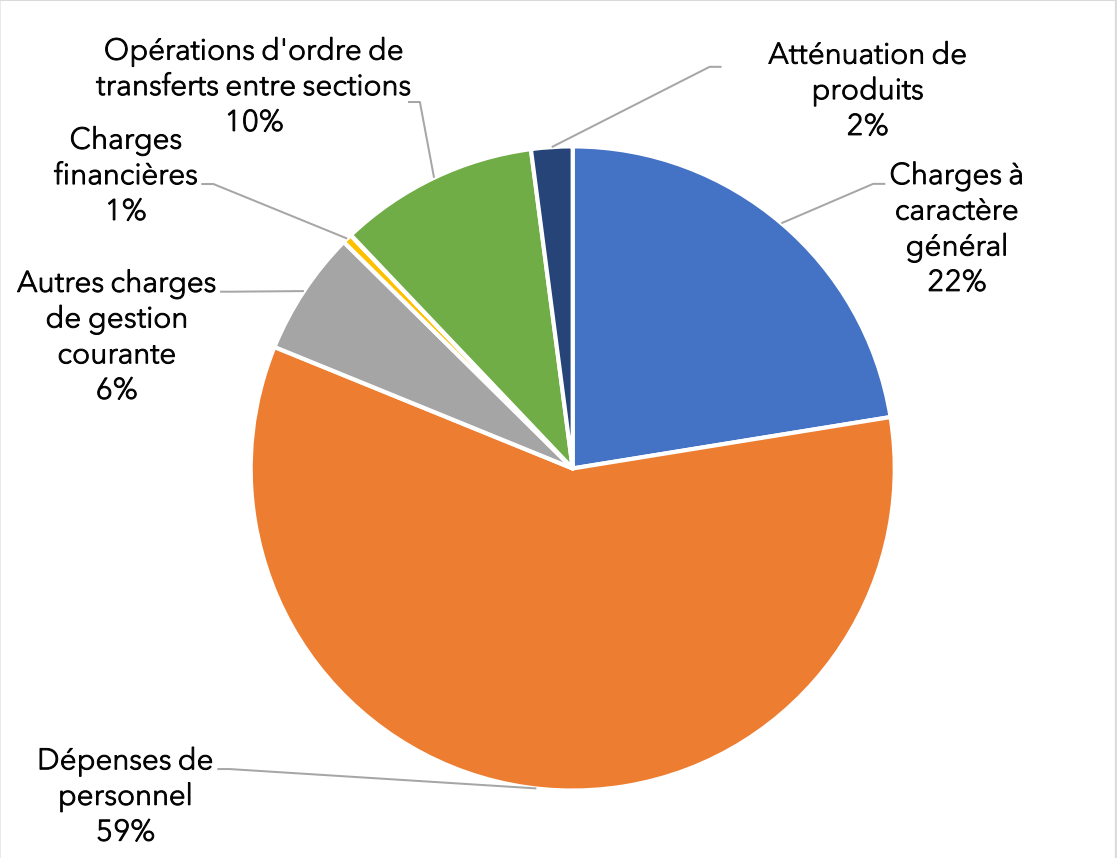

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

Les charges à caractère général s'établissent à 9 246 319 €. Lors de la préparation du budget 2024 en octobre 2023, le prix des matières premières était relativement élevé ce qui a conduit à des inscriptions budgétaires importantes. L'exercice 2024 a vu un retournement de situation avec de fortes baisses permettant à la Ville de réduire ses dépenses de matières premières de 1 M€. A cela s'ajoutent le contrôle des dépenses et la recherche d'économies, totalisant 1,947 M€ de dépenses en moins.

Les dépenses de personnel s'établissent à 24 179 614 €. La hausse correspond à la revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels), la revalorisation de 1.5% du point d'indice au 1er juillet 2023 (effet année pleine), l'augmentation d'un point de la part patronale de la cotisation CNRACL, les augmentations du SMIC, les effets de différentes réformes intervenues (majorations des points d'indice pour les catégories C et B…), les évolutions de carrière des agents.

Les atténuations de produits diminuent de 23 750 € par rapport à 2023 pour s'établir à 853 590 € avec le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) pour 312 619 € et 540 971 € pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Les autres charges de gestion courante s'établissent à 2 577 179 € et regroupent essentiellement les subventions versées aux associations, au CCAS et à la SEM Ciné 7 pour 913 990 € soit une hausse de 52 694 €, les dépenses pour le Centre Nautique de 1 175 171 € (dette pour 730 474 € et fonctionnement pour 444 697 €), les indemnités des élus, la formation, l'ensemble des cotisations pour 216 519 € et enfin les abonnements, les redevances pour l'usage des différents logiciels métiers pour 199 288 €.

Les charges financières concernent les intérêts de la dette pour un montant de 197 846 €.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections s'établissent à 4 127 753 € dont les dotations aux amortissements pour 3 913 680 €, les amortissements des charges de fonctionnement à répartir pour 29 960 € (étalement des dépenses 2020 nettes liées à la Covid-19), l'ajustement des provisions pour 11 460 € et les écritures de cession pour 172 653 €.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

LES RECETTES

Des recettes de fonctionnement plus élevées que prévues.

104.5%

Taux de réalisation

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46 270 806 € dont 1 600 000 € de résultat reporté.

Les principales recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

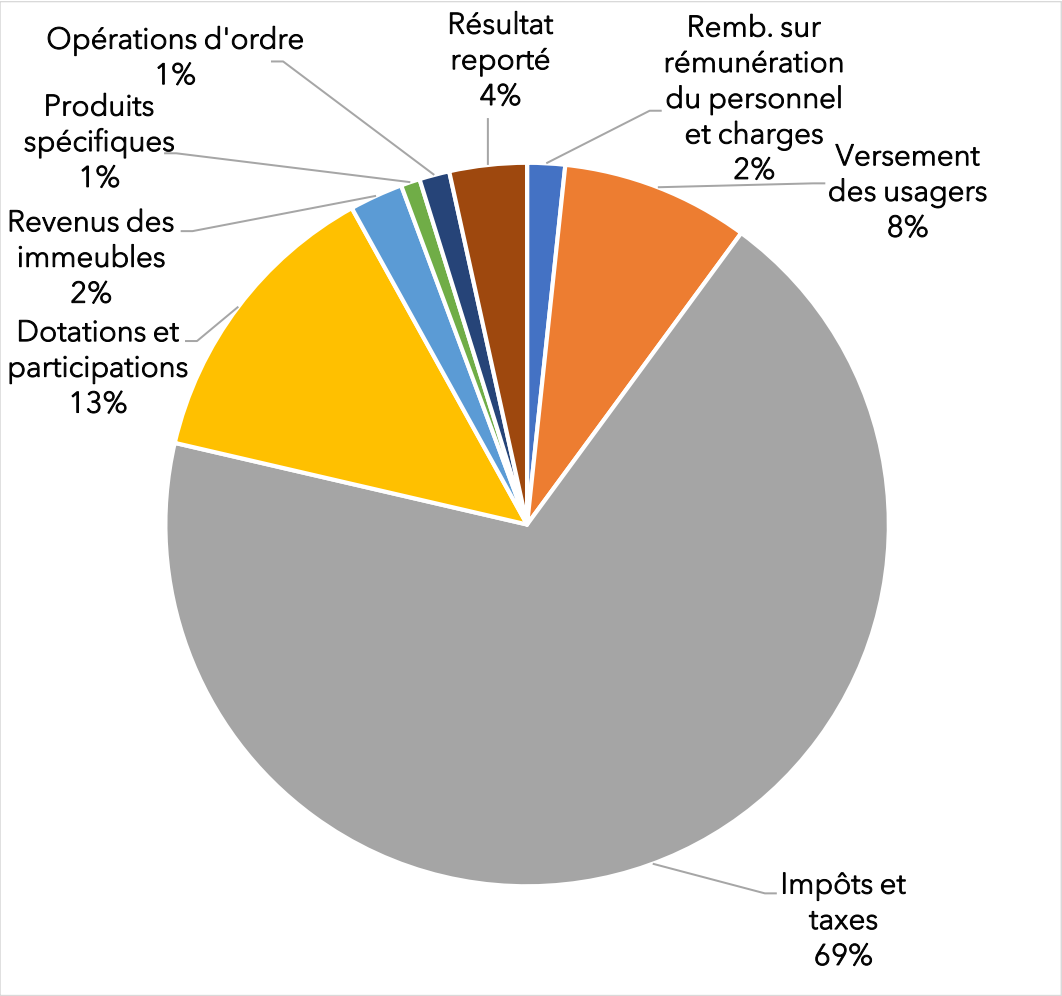

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

Les atténuations de charges s'établissent à 780 650 € dont 386 147 € de remboursements liés aux dépenses de personnel (compensation des salaires par notre assureur pour les agents en congés maladie, versements d'indemnités journalières par la Sécurité Sociale…) ainsi que de 394 503 € de remboursements de fournisseurs (avoirs).

Les produits des services versés par les usagers représentent 3 885 990 € dont 143 820 € de plus pour les services à l'enfance et petite enfance et 111 679 € pour les services à caractère culturel principalement du fait de la billetterie du Prisme.

Les impôts et taxes d'un montant total de 31 713 294 € regroupent les attributions de compensation versées par Saint-Quentin en Yvelines pour 6 600 248 €, les taxes foncières et d'habitation pour 23 798 452 €, la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 351 259 €, la taxe sur les droits de mutation pour 842 469 €, la taxe sur les pylônes électriques pour 67 628 € et les rôles supplémentaires pour 53 238 €.

Les dotations et participations s'élèvent à 6 164 870 € dont

L'État :

- 1 021 668 € de dotation forfaitaire,
- 2 411 937 € de compensation des exonérations de taxes foncières,
- 35 000 € au titre du dispositif des conseillers numériques,
- 42 649 € de dotation pour les titres sécurisés,
- 7 534 € au titre des élections législatives et européennes,
- 17 284 € de FCTVA,
- et 4 905 € de dotation pour le recensement de la population.

Les Autres Organismes :

Les participations des autres organismes s'élèvent à 2 535 177 € dont principalement 2 496 119 € de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY).

Le Conseil Départemental :

Le versement d'une subvention de 3 000 € au titre du fonctionnement des classes ULIS et 4 000 € de subvention sur projet « solidarités ».

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

La Région :

Subvention de 2 800 € pour la restauration de registres de délibérations et des registres paroissiaux.

Saint-Quentin-en-Yvelines

Subvention de 1 650 € au titre du dispositif de financement des actions engagées et portées par le Prisme pour l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en milieu scolaire pour le premier (900 €) et le second degré (750 €).

Les Autres Communes :

Ces participations totalisent 76 870 € avec la contribution de la Ville de Maurepas pour 51 008 € au titre de l'entente intercommunale Jean de la Fontaine, 14 650 € de participation au feu d'artifice du 13 juillet et 11 212 € de frais de scolarité d'autres communes pour les enfants accueillis dans les écoles d'Elancourt.

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 1 107 110 € dont 516 874 € de locations des immeubles et 588 536 € de diverses recettes (réduction du rattachement des dépenses de 2023, indemnisation de sinistres et 5 cessions de matériels).

Les produits spécifiques représentent 394 094 € dont 221 441 € de mandats annulés de 2023 et 172 653 € de cessions d'immobilisations.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections s'élèvent à 623 410 € constituées de l'amortissement des subventions encaissées au titre d'acquisitions d'immobilisations amortissables pour 565 786 € et 57 623 € de reprise de la provision pour dépréciation des comptes de redevables.

Le résultat reporté de 2023 pour 1 600 000 €

LE RÉSULTAT

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de 5 082 669 € pour la section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Un niveau d'investissement toujours important.

71.84%

Taux de réalisation

Les dépenses en investissement représentent 10 628 859 € auxquelles s'ajoutent 896 499 € de besoin de financement reporté de 2023 et 2 112 583 € de dépenses reportées sur 2025.

Les principales dépenses d'investissement sont ainsi ventilées :

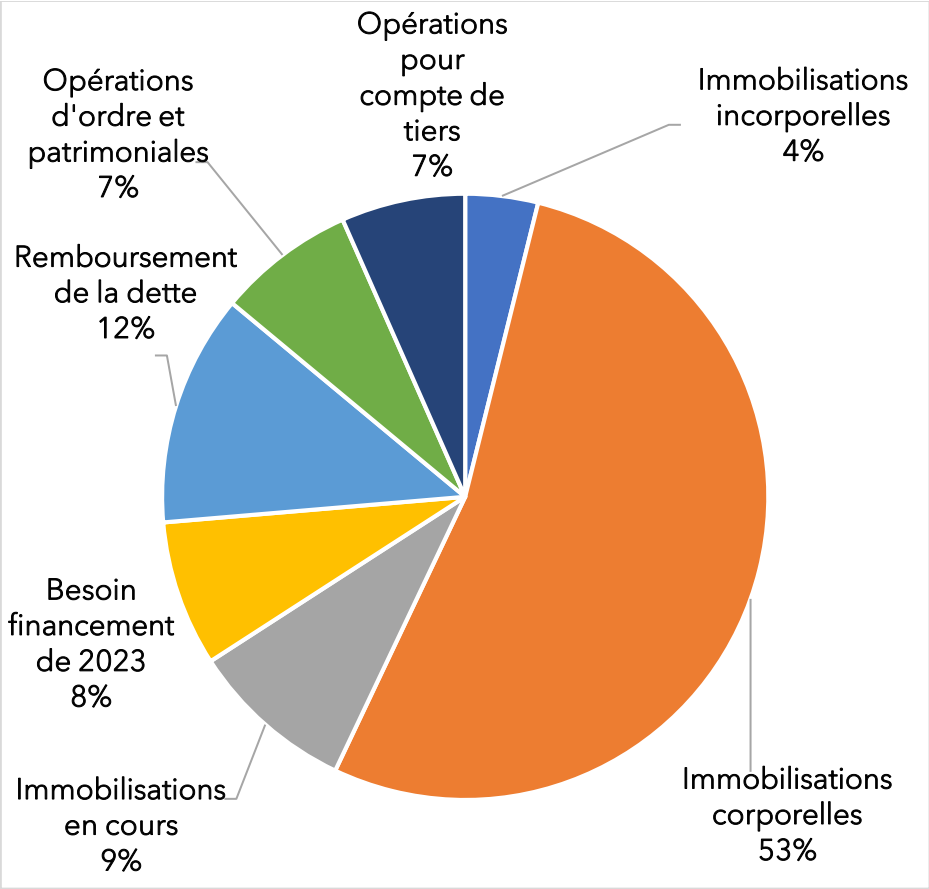

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

Les Immobilisations incorporelles représentent 404 878 € dont les frais d'études pour 314 035 € et les acquisitions de logiciels pour 90 843 €.

Les Immobilisations corporelles s'établissent à 6 128 792 € dont 2 496 483 € de travaux sur le patrimoine bâti, 1 099 830 € sur la voirie et les réseaux et 2 472 663 € d'acquisitions d'immobilisations.

Les Immobilisations en cours s'élèvent à 1 016 548 €.

Ainsi pour ces trois chapitres, les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- 1 347 467 € d'aménagement dans le quartier de la Clef Saint-Pierre
- 1 369 629 € d'aménagement dans l'Hôtel de Ville
- 869 591 € d'aménagement au Village (ancien jardin des 5 sens)
- 716 412 € de travaux dans les écoles et centre de loisirs
- 284 992 € de travaux dans les équipements culturels
- 296 924 € de travaux de voirie
- 586 879 € de matériel et outillage
- 221 292 € de matériel de bureau

Le remboursement de la dette en capital représente 1 423 707 €.

Les opérations pour compte de tiers, 763 706 €, comprennent les travaux sous mandat de Saint Quentin-en-Yvelines réalisés par la commune pour la voirie de la Clé de Saint Pierre (584 561 €) et l'aménagement du Parc des Coudrays (179 145 €).

Les opérations d'ordre d'un montant de 845 826 € sont composées de la quote-part des subventions d'équipement transférées au compte de résultat pour 565 786 €, de reprises de provisions pour dépréciation des comptes de redevables pour 57 623 € et des opérations patrimoniales pour 222 417 €.

Le besoin de financement 2023 pour un montant de 896 499 €.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

LES RECETTES

Des recettes propres importantes.

67.23%

Taux de réalisation

Les recettes d'investissement s'élèvent à 11 672 724 € auxquelles s'ajoutent 1 089 807 € de recettes non encaissées en 2024.

Les principales recettes d'investissement sont ainsi ventilées :

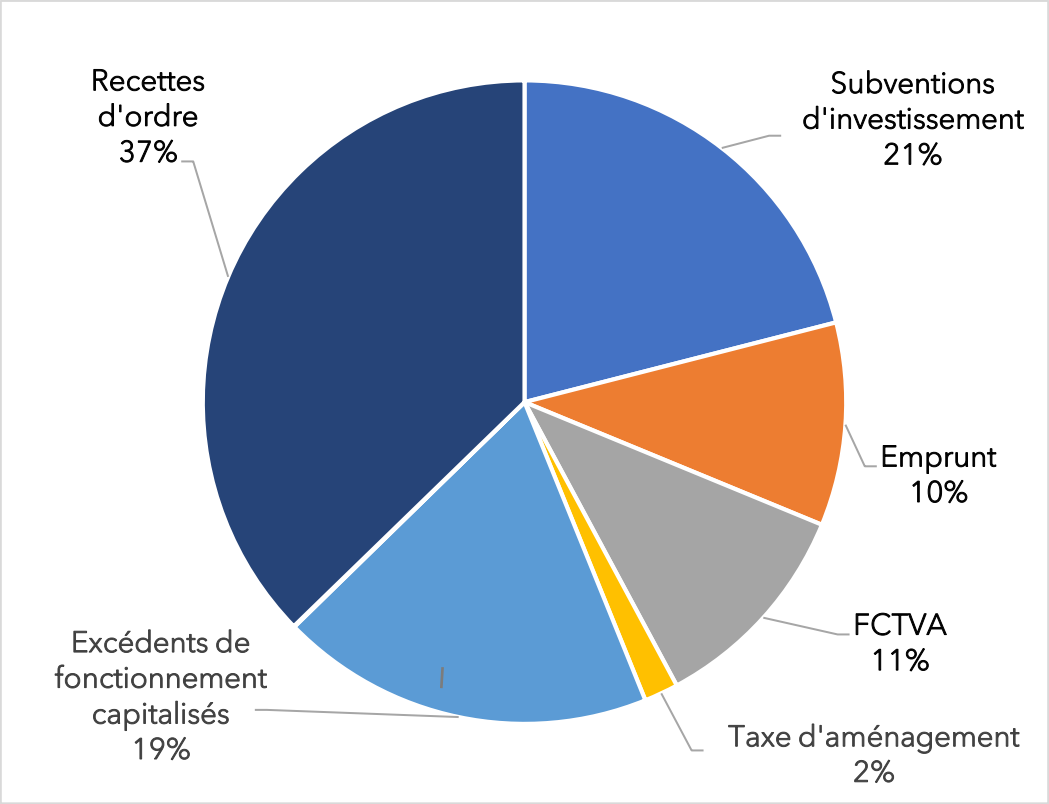

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 078-217802081-20250625-2025_050-DE

Les subventions d'investissement totalisent 2 452 708 € dont 1 409 000 € de fonds de concours versés par Saint-Quentin en Yvelines, 55 983 € versé par le Département, 732 000 € versé par la Région, 19 780 € par l'Etat, 154 880 € par l'Agence de l'Eau et 81 065 € de produit des amendes de police.

Les emprunts s'élèvent à 1 191 875 € dont 1 000 000 € contracté avec la Société Générale (taux fixe de 4.06% sur 15 ans, échéances trimestrielles) et une régularisation comptable de 191 875 €

Le FCTVA s'élève à 1 275 545 €.

La Taxe d'aménagement encaissé pour 200 672 €.

Les excédents de fonctionnement capitalisés (résultat 2023) : 2 196 871 €.

Les opérations d'ordre et patrimoniales représentent 4 350 170 € dont 4 127 753 € au titre des opérations de transfert entre sections (dotations aux amortissements pour 3 913 680 €, les amortissements des charges de fonctionnement à répartir pour 29 960 € (étalement des dépenses 2020 nettes liées à la Covid-19), l'ajustement des provisions pour 11 460 € et les écritures de cession pour 172 653 €. Le solde est constitué des opérations patrimoniales pour 222 417 €.

RÉSULTAT

La section d'investissement a dégagé un besoin de financement net de 875 411 € largement couvert par le résultat de la section de fonctionnement de 5 082 669 €.